

Arrêté du Maire

N° 2025-1265/AG

Nous. Maire de la Ville de Montbéliard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2.

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise EIMI - 83 rue de la Pâle 25230 SELONCOURT, en date du mardi 28 octobre 2025.

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de remise en état d'un câble électrique aérien à l'aide d'une nacelle 38 route d'Héricourt, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation 38 route d'Héricourt - Travaux EIMI

Arrêtons,

Article 1:

Une voie de circulation sera neutralisée route d'Héricourt, à hauteur de la propriété sise au n° 38, le vendredi 14 novembre 2025 pendant une demi-journée et selon l'avancement des travaux.

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera par alternance sur la voie restante et sera réglée au moyen de feux de chantier KR11.

Article 2:

La vitesse de circulation de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

Cette limitation sera matérialisée de part et d'autre du chantier par les panneaux de type B14 portant la mention « 30 ».

Article 3:

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise EIMI – 83 rue de la Pâle - 25230 SELONCOURT – chargée de l'exécution des travaux.

Article 4:

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 7 Novembre 2025

Le Maire

Affiché le : 07/11/2025

Notifié le :

Marie-Noëlle BIGUINET

Pare Nielle Biguint-

Le Maire,

certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

> Hôtel de Ville BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex tél 03 81 99 22 00 fax 03 81 99 22 64 www.montbeliard.com